

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00374
Numéro SIREN : 827 783 184
Nom ou dénomination : 1 OU 2 CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2021 sous le numéro de dépôt 11114

SAS 1 OU 2 CONSEILS

COMPTES ANNUELS

DÉPARTEMENT DU

27 AOUT 2021

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

2033A - Bilan simplifié

1 BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire, article 802 du règlement (UE) n° 600/2013 de l'Union européenne

Designation de l'entreprise		Nom		
Adresse de l'entreprise 109 LA BENTE 35460 MAEN PICH				
Numero SIRET				
Durée de l'exercice en nombre de mois		Durée de l'exercice précédent		
		Exercice N clos le		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	
		1	2	
			Net	
			3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial*			
	Autres*	014	016	8 233
	Immobilisations corporelles*	028	030	583
	Immobilisations financières* (1)	040	042	50
	Total I (5)	044	048	8 283
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
	Marchandises*	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)			
	Clients et comptes rattachés*	068	070	
	Autres* (3)	072	074	409
Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086	28 868	
Charges constatées d'avance*	092	094	820	
	Total II	096	098	30 098
	Total général (I + II)	110	112	38 381
PASSIF				Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	5 000
	Ecart de réévaluation		124	
	Reserve légale		126	
	Reserves réglementées*		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131	
	Report à nouveau		134	(22 011)
	Résultat de l'exercice		136	24 054
	Provisions réglementées		140	
	Total I	142	7 043	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	2 370
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)		169	28 967
	Produits constatés d'avance		174	
	Total III	176	31 338	
	Total général (I + II + III)	180	38 381	
RÉSERVES	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2020

Destination de l'entreprise		N° de l'entreprise		N° de l'exercice clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						
PRODUITS DE L'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210		
		dont export et livraisons	209		214	
	Production vendue	{ biens	215		218	
		{ services*	217		222	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires)			224	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			230	
	Subventions d'exploitation reçues				232	
Autres produits				236		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				238		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			240		
	Variation de stocks (marchandises)*			242		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			243		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			244		
	Autres charges externes*	(dont crédit-bail mobilier)			250	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243		252	
	Remunérations du personnel*				254	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				256	
	Dotations aux amortissements*				259	
	Dotations aux provisions				260	
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262		
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264		
I RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers		(III)	270		
	Produits exceptionnels		(IV)	280		
	Charges financières		(V)	290		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		294	
		{ dont amortissements exceptionnels de 28° des constructions nouvelles (art 39, quinquième D)	348		300	
	Impôts sur les bénéfices*		(VI)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2						
Remunérations	Remunérations et avantages personnels non déductibles*			312		
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles			316		
	Provisions non déductibles*			318		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			322		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-clis d'associés	247			324	
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et taxe d'anton				249	
		Part des loyers, dépenses de rémunération (art. 39, septies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				908	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				909	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	086	ZFU-TE (11 sexes et sexes A)	087		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes)	081	IFI (44 sexes A)	089		
	ZRD (44 sexes)	127	ZRR (44 sexes)	138		
	Bassins d'emploi à dynamiser (art 44 bis sexies)	091	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	090		
	ZI ANG (44 sexes)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexies)	092	Zone de développement prioritaire (44 sexes)	093		
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies)				350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies A)				655	
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies B)				643	
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies C)				645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies D)				647	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite				648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite				641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col 1 Déficit col 2				352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière				356	
	Déficits antérieurs reportables * 21 961 dont imputés sur le résultat				360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col 1 Déficit col 2				370	

C. veal Group



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 1 OU 2 CONSEILS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 38 382 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 24 055 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/01/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	38 000			38 000
Immobilisations corporelles	583			583
Immobilisations financières	50			50
Total	38 634			38 634
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	22 167	7 600		29 767
Immobilisations corporelles	567	16		583
Immobilisations financières				
Total	22 734	7 616		30 350
ACTIF NET				8 284

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 230 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	409	409	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	821	821	
Total	1 230	1 230	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1.00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 31 338 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 371	2 371		
Dettes fiscales et sociales	2 517	2 517		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	26 451	26 451		
Produits constatés d'avance				
Total	31 338	31 338		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	21 946			
(**) Dont envers les associés	26 451			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 979
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	181
TAXE D APPRENTISSAGE	28
FORMATION CONTINUE CIF CDD	24
Total	2 212

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	821		
Total	821		

1 OU 2 CONSEILS

Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 109 La Sente
Saint Brice en Coglès
35460 MAEN-ROCH

827 783 184 RCS RENNES

* * * * *

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Extrait du procès-verbal des décisions
de l'associé unique en date du 30 juin 2021

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 24.054,63 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 24.054,63 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Réserve légale », la somme de : 500,00 euros
- Au compte « Autres réserves », la somme de : 1.543,57 euros
- Au compte « Report à Nouveau », la somme de : 22.011,06 euros

TOTAL : 24.054,63 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende depuis la constitution de la Société.

Pour extraits certifiés conformes

Le Président

